



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Mise en place de services numériques mutualisés**

## COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-332

Le 24 juin 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Salvatore FIORETTO, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Grégoire LEININGER, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Michel SCHMITT, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Dominique LEROND, M. Patrick PIERRE.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Jean-Luc SACCANI, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** les statuts de MOSELLE FIBRE ;

**VU** la délibération n° CSD 2024-314 du Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 février 2024 portant mise en place de services numériques mutualisés ;

**VU** le rapport n° CSR 2024-332 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

Le 12 février 2024, MOSELLE FIBRE a voté sa convention cadre permettant la mise en place de services numériques auprès de ses membres. Le premier service proposé concerne l'appui à la supervision des systèmes d'information.

Pour rappel :

- Les services sont proposés dans le cadre du plan de programme 2024-2028 voté par délibération du Comité Syndical du 12 février 2024, et seront donc disponibles sur cette même période ;
- La convention encadre techniquement l'action de MOSELLE FIBRE en rappelant notamment ses engagements de services (Taux de disponibilité par service = 96% et Garantie de Temps d'Intervention (GTI) = 8 heures) ;
- Au début du 2<sup>nd</sup> semestre de chaque année, MOSELLE FIBRE transmet, à la Collectivité, un appel à contribution pour l'année en cours. Le montant de la contribution par service n'est pas proratisable, il est dû dans son intégralité quelle que soit la date d'adhésion au service.

Deux nouveaux services sont proposés.

1) La gestion des noms de domaines

Un nom de domaine est une adresse web unique utilisée pour identifier un site Internet sur le réseau ou se lier avec les applications d'envoi de courriels. Il se compose généralement de deux parties principales : le nom lui-même (par exemple, "moselle-fibre") et l'extension comme ".fr", ".com", ".org", formant ensemble une adresse.

Un nom de domaine dédié par collectivité a pour effet de renforcer l'identité de l'administration et facilite la reconnaissance par les utilisateurs.

Afin de renforcer l'identité publique d'une collectivité, il est indispensable de réserver le nom de domaine qui accueillera le site et applications associées. Dans ce cadre, le nom de domaine des collectivités peut être géré par MOSELLE FIBRE.

Pour votre parfaite information la gestion d'un nom de domaine est proposée par les entreprises pour un coût compris entre 40 € et 85 € / extension / an.

Au vu des frais engagés par MOSELLE FIBRE pour la gestion de noms de domaine pour des tiers publics, il est proposé de fixer à 25€ / ext / an, le montant de la contribution des collectivités souhaitant ce service, les extensions étant limitées à « .fr, .com, .eu, .net, .org ».

## 2) La mise en œuvre d'une offre cyber

Les établissements publics ont besoin de sécuriser leurs systèmes d'information. La gestion des mots de passe est la première opération à envisager pour le protéger. C'est pourquoi MOSELLE FIBRE propose la mise à disposition d'une offre cyber comprenant :

- Un gestionnaire de mots passe : le gestionnaire de mots de passe sert à mémoriser, pour les utilisateurs, les codes d'accès aux comptes en ligne, dans un environnement protégé, et garantit l'utilisation de mots de passe forts. C'est comme un coffre-fort ;
- Un logiciel de transfert de fichiers volumineux : cette application permet de partager vos fichiers, sans limite de taille, soit par e-mail, soit via un lien, soit sur un système de messagerie instantanée ;
- Un logiciel de transfert de secrets : cette application permet de partager des informations sensibles de manière sécurisée.

Ces trois applications seront mises en œuvre par les services de MOSELLE FIBRE sur un serveur stocké chez OVH. La maintenance et l'administration des applications seront également opérées par MOSELLE FIBRE.

Pour votre parfaite information, la mise en place de ces applications est proposée par les entreprises entre 24 € et 36 € / utilisateur / an.

Au vu des frais engagés par MOSELLE FIBRE pour le déploiement, le stockage et la maintenance de cette offre cyber, il est proposé de fixer à 12 € / utilisateur / an la contribution des collectivités souhaitant ce service. Des frais d'installation de cette offre cyber pourront être appliqués au travers d'une convention d'accompagnement ou d'infogérance selon les besoins de la collectivité.

Le parapheur électronique, la mise à disposition de sites Internet et la sauvegarde des données sont les prochains services envisagés par MOSELLE FIBRE pour enrichir son offre de services.

### LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** la contribution de 25 € / extension / an pour la gestion des noms de domaine,
- ARTICLE 2 : **APPROUVE** la contribution de 12 € / utilisateur / an pour l'utilisation de l'offre cyber,
- ARTICLE 3 : **ADOpte** le modèle de convention annexé au présent rapport,
- ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

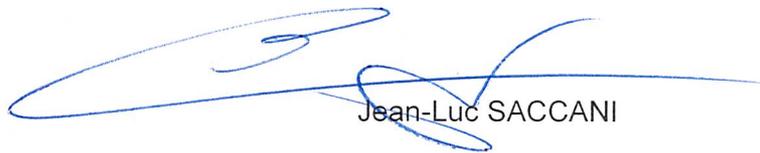
Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Jean-Luc SACCANI